

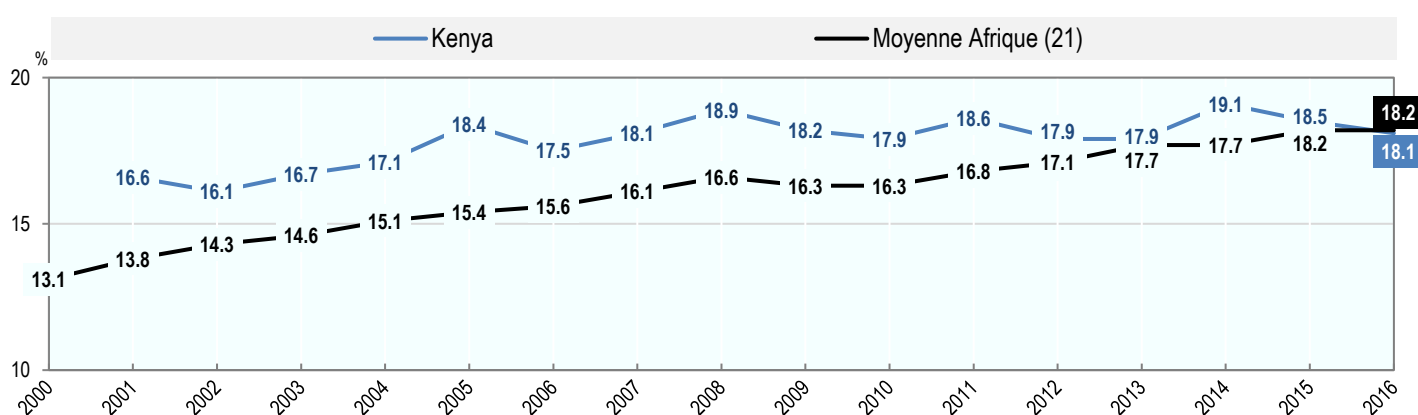


## Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018 — Kenya

### Recettes fiscales : impôts/PIB

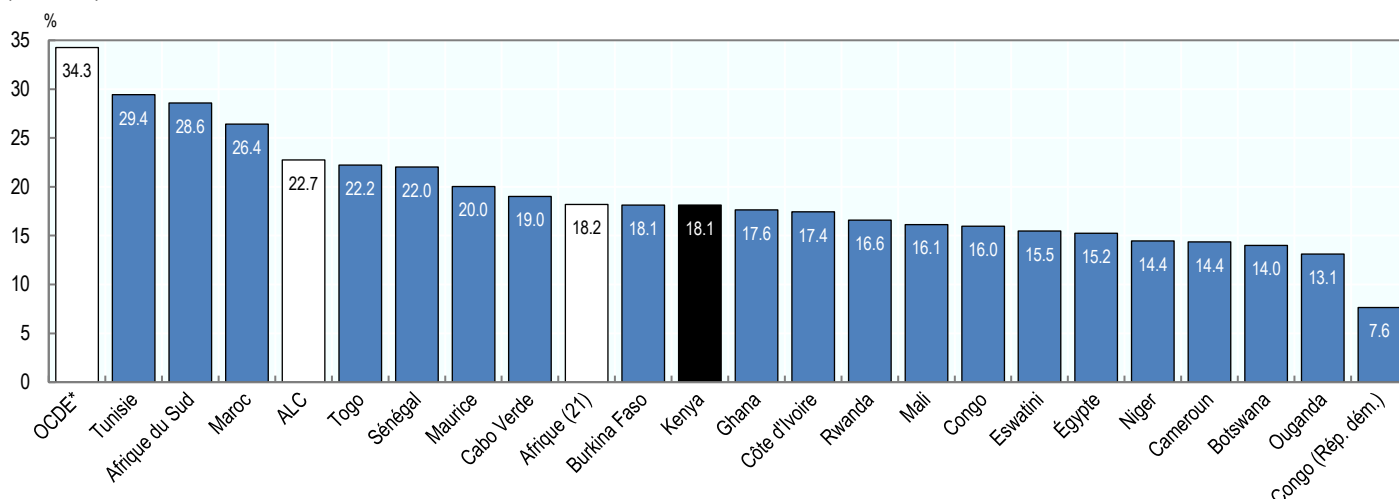
#### Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

Le ratio impôts/PIB au Kenya a diminué de 0.4 point de pourcentage entre 2015 et 2016, passant de 18.5 % en 2015 à 18.1 % en 2016. À titre de comparaison, la moyenne des 21 pays d'Afrique figurant dans la publication est restée stable à 18.2 % au cours de la même période. Le ratio impôts/PIB au Kenya a diminué depuis 2001 (la première année où les données sont disponibles), où il s'élevait à 16.6 %. Au cours de la même période, la moyenne des 21 pays d'Afrique a augmenté de 13.8 % en 2001 à 18.2 % en 2016. Entre 2000 et 2016, le ratio impôts/PIB le plus élevé au Kenya était de 19.1 % en 2014, et le ratio le plus bas était de 16.1 % en 2002.



#### Recettes fiscales en % du PIB, 2016

Le ratio impôts/PIB au Kenya en 2016 (18.1 %) était légèrement inférieur de 0.1 point de pourcentage à la moyenne des 21 pays d'Afrique figurant dans la publication (18.2 %) et inférieur à la moyenne d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) (22.7 %).



\*Les données pour l'OCDE sont provisoires car les données définitives de 2016 ne sont pas disponibles.

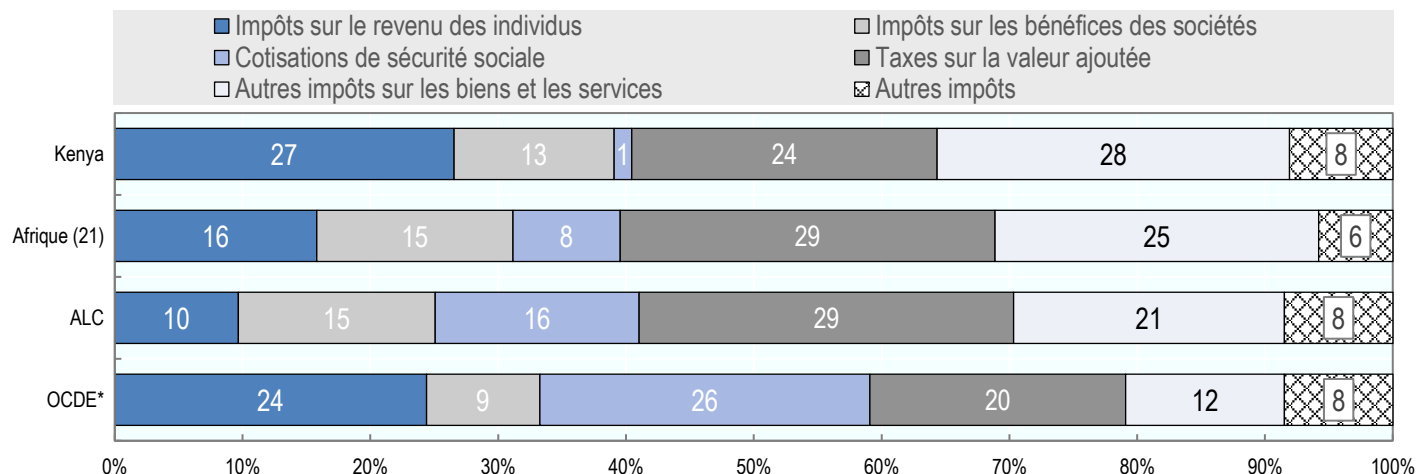
Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

La moyenne ALC fait référence à la publication « Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2018 ». [oe.cd/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean](http://www.oecd.org/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean)



## Recettes fiscales : structure fiscale

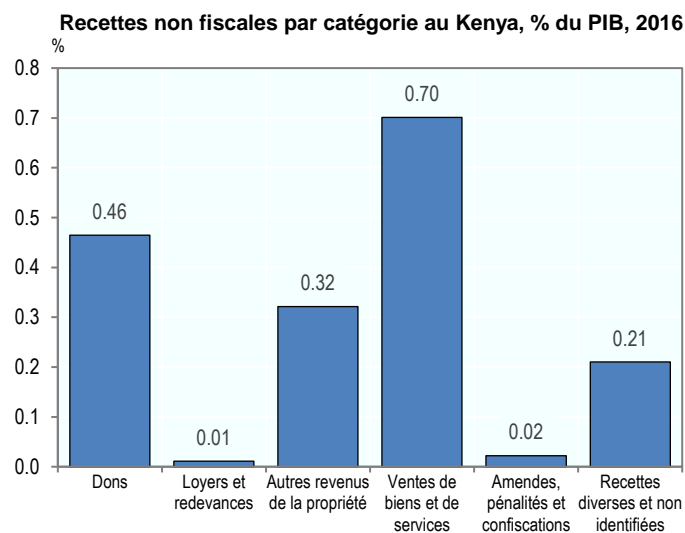
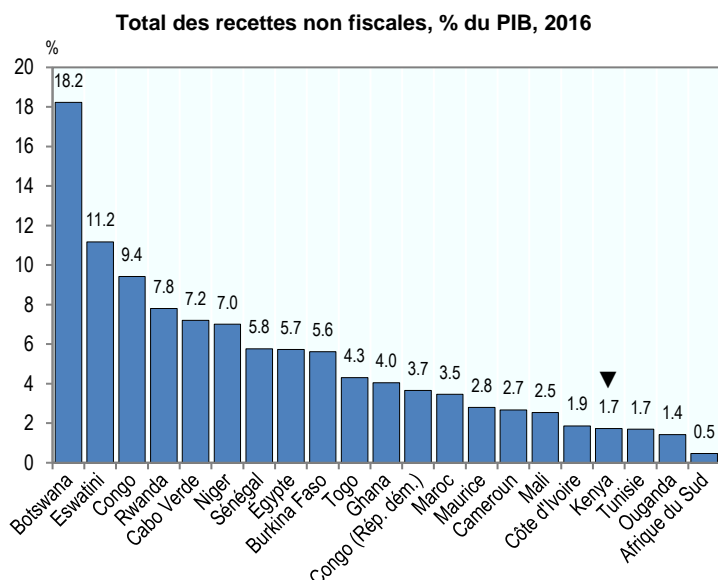
La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales au Kenya en 2016 provenait des autres impôts sur les biens et les services (28 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2016 provenait des impôts sur le revenu des individus (27 %).



\* Les données pour l'OCDE sont de 2015 car les données de 2016 ne sont pas disponibles.

## Recettes non fiscales

En 2016, les recettes non fiscales du Kenya représentaient 1.7 % du PIB et elles étaient inférieures aux recettes fiscales (18.1 % du PIB). Les ventes de biens et de services représentaient la plus grande part des recettes non fiscales en 2016, s'élevant à 0.7 % du PIB et 40.5 % des recettes non fiscales.



Source : Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018 [oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique](http://oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique)



Pour plus d'informations, consultez : [oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique](http://oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique)